

serieclub

W9

FUN
RADIO

6ter

RTL

6

RTL2

PARIS
PREMIERE

6+

téva

gulli

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

28 AVRIL 2026

GROUPE



AGENDA

1
Rapport de gestion

2
**Rapport sur le gouvernement
d'entreprise**

3
Présentation des résolutions

4
**Rapports des commissaires aux
comptes**

5
**Réponses aux questions des
actionnaires**

6
Vote des résolutions

DOCUMENTS SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Les éléments requis par la réglementation
sont disponibles sur le bureau de
l'Assemblée Générale

RAPPEL DU CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL 2026





Vidéo sur les activités du Groupe



1

Rapport de gestion

PERFORMANCE DE L'ANNÉE

2025

EBITA 2025

Groupe M6

214 M€

Soit une **marge opérationnelle courante** de

17 %

PERFORMANCE GROUPE 2025

-4,2 %
vs 2024

CA CONSOLIDÉ

1 256 M€

-2,8 %
vs 2024

CA PUBLICITAIRE

1 032 M€

**Croissance solide
pour M6+**

CA STREAMING

+27%

vs 2024

Maintien d'une forte rentabilité

EBITA CONSOLIDÉ

214 M€

-11,8 %
vs 2024

MARGE
OPÉRATIONNELLE
COURANTE

17%

-1,5 pts
vs 2024

RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE

123 M€

-28,6 %
vs 2024



1

Rapport de gestion Résultats 2025

Publicité

Le Groupe M6

surperforme le marché publicitaire

en 2025

**CA PUBLICITAIRE
VIDÉO 2025
GROUPE M6**

884 M€

-3,1 %
vs 2024

VS. MARCHÉ VIDÉO *

c. -8 %
vs 2024

PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE VIDÉO *

c. 27 %

PDM* RECORD ET GAIN DE

c. + 1,4 PT



1

Rapport de gestion Résultats 2025

//// Vidéo //////////////////////////////////////

La Roue de la Fortune



**RETOUR DE JEUX
CULTES EN ACCESS**

ÉVÉNEMENTS SPORTIFS



L'Amour est dans le pré



**PUISSANCE DU
DIVERTISSEMENT EN SOIRÉE**

Le Maillon Faible



**PUISSANCE
DES MAGAZINES
D'INFORMATION EN SOIRÉE**

Zone interdite

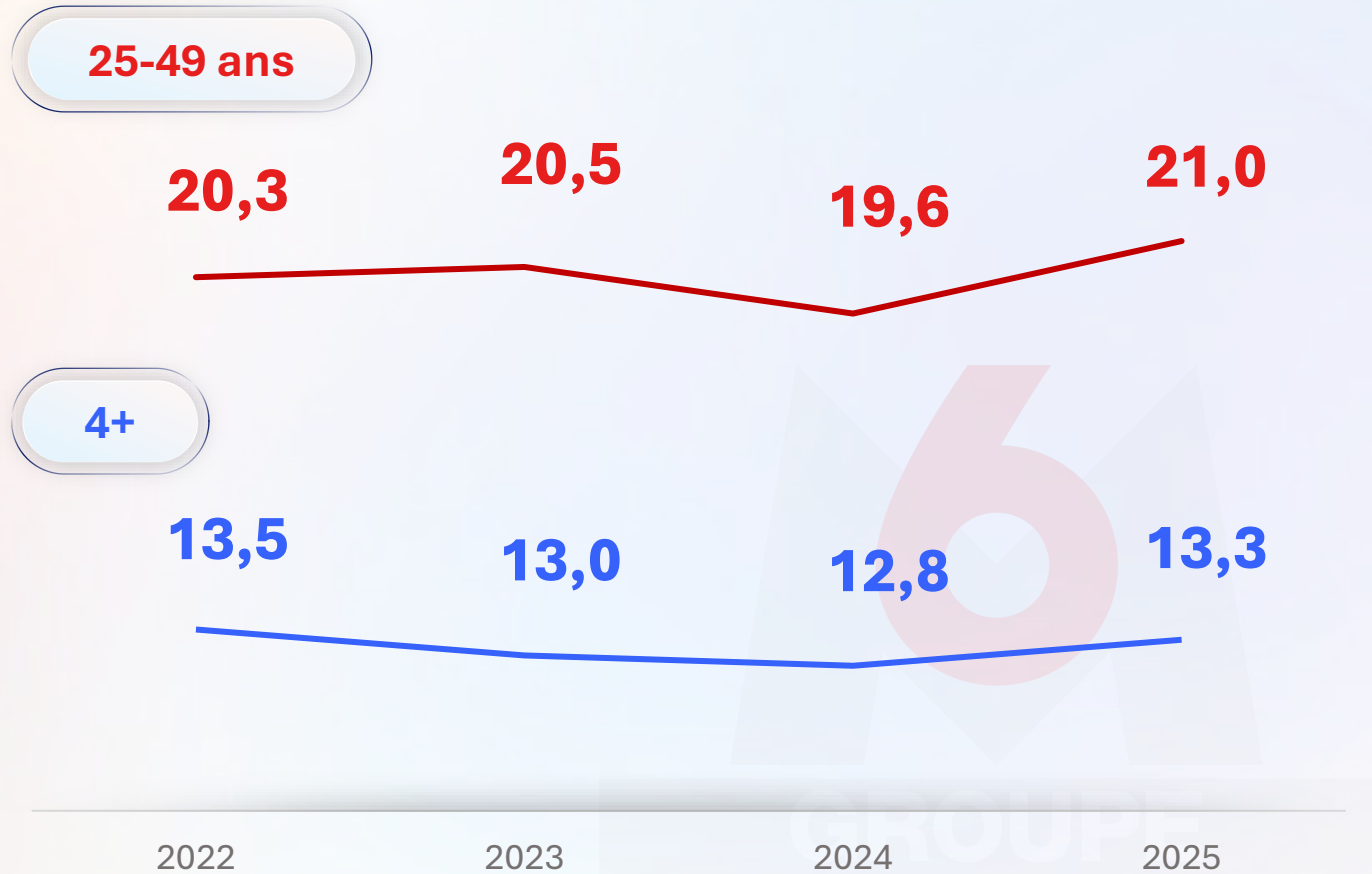


La France a un Incroyable Talent



LES CHOIX ÉDITORIAUX RÉALISÉS CES DEUX DERNIÈRES ANNÉES PAYENT

Part d'audience du Groupe M6 (%)



Source : Médiamétrie / Médiamat - Chaînes gratuites du Groupe M6 (M6/W9/6ter/Gulli)



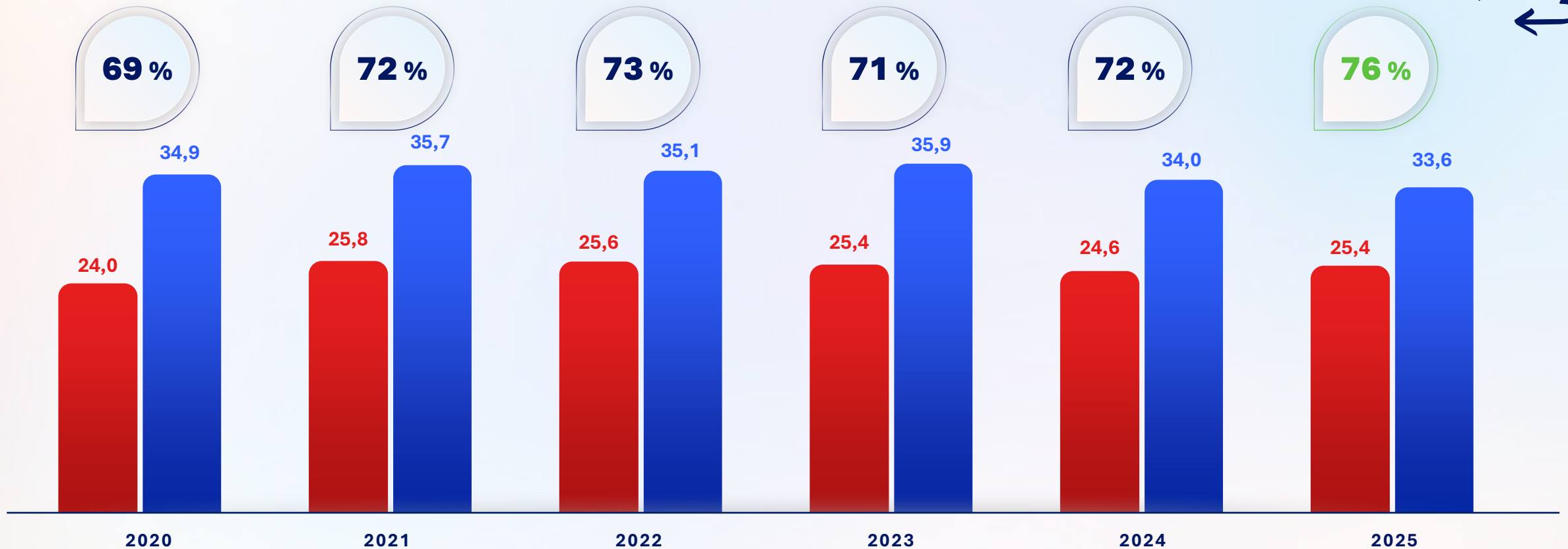
Meilleure année
 depuis 3 ans en 4+
 et depuis 4 ans sur les
 cibles commerciales

EN PRIME, L'ÉCART D'AUDIENCE ENTRE LE GROUPE M6 ET SON PRINCIPAL CONCURRENT N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI FAIBLE AUPRÈS DES -50 ANS

Parts d'audience 25-49 ans des Groupes M6 et TF1 en prime depuis 2020 (%)



Ratio Groupe M6 /
Groupe TF1





LES CHANGEMENTS STRUCTURELS DE GRILLE DE W9 ONT PERMIS À CELLE-CI DE CHANGER DE DIMENSION

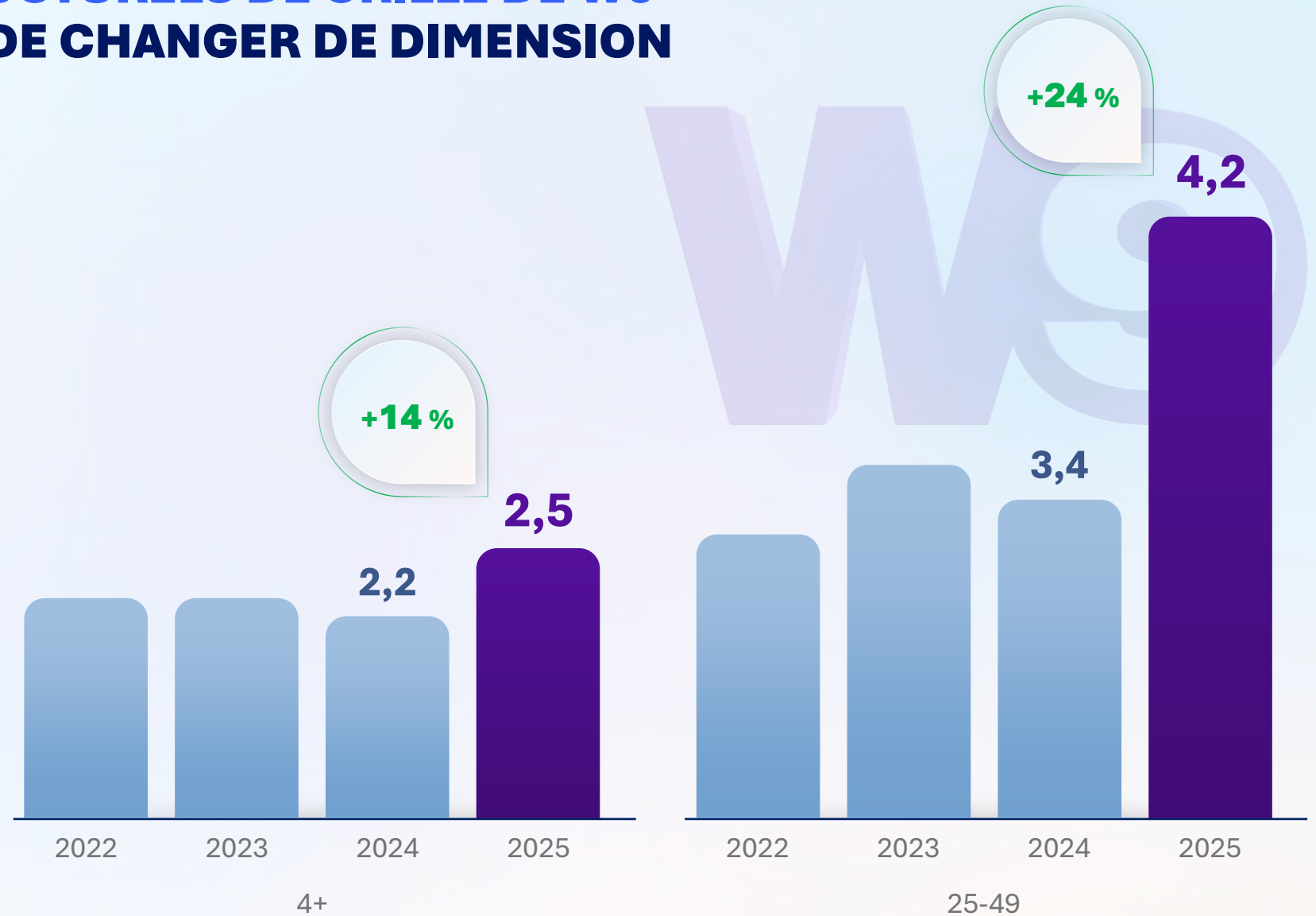
W9 **+24 %**
en un an

4,2 %
de PdA 25-49 ans




MEILLEURE ANNÉE
après des 25-49 ans
depuis 14 ans

Source : Médiamétrie / Médiamat – Audience consolidée à J+28 pour les axes programmes // *En audience veille

© BEST IMAGE

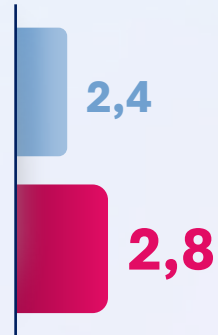


DE NOUVEAUX RECORDS D'AUDIENCES POUR 6TER ET GULLI

2024 
2025  



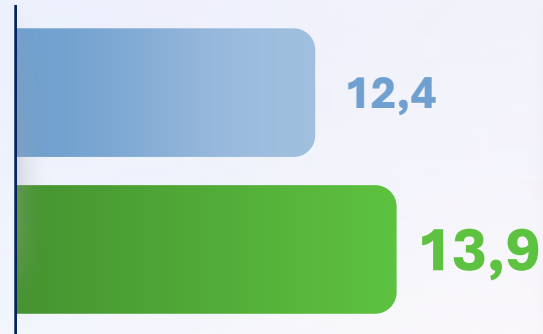
FRDA-50



+0,4pt en un an
Année historique



4-10 ans

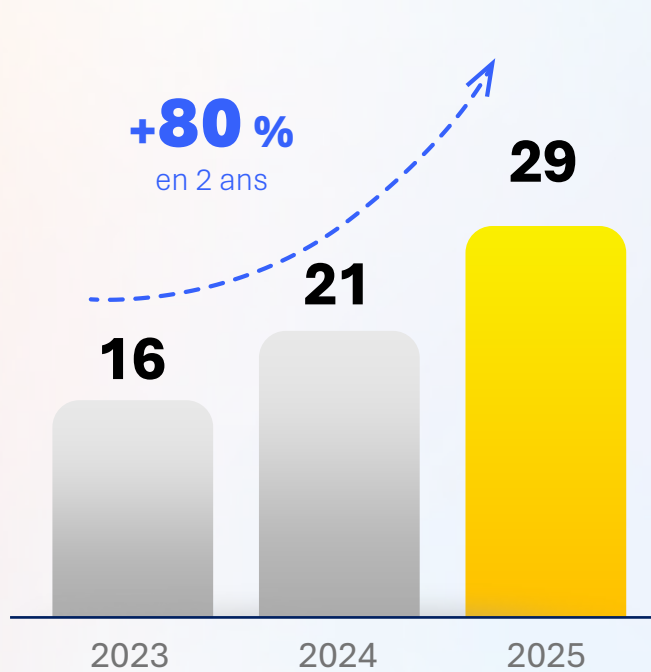


Record
auprès des enfants
depuis 6 ans

EXCELLENTE ANNÉE EN DIGITAL POUR LE GROUPE M6

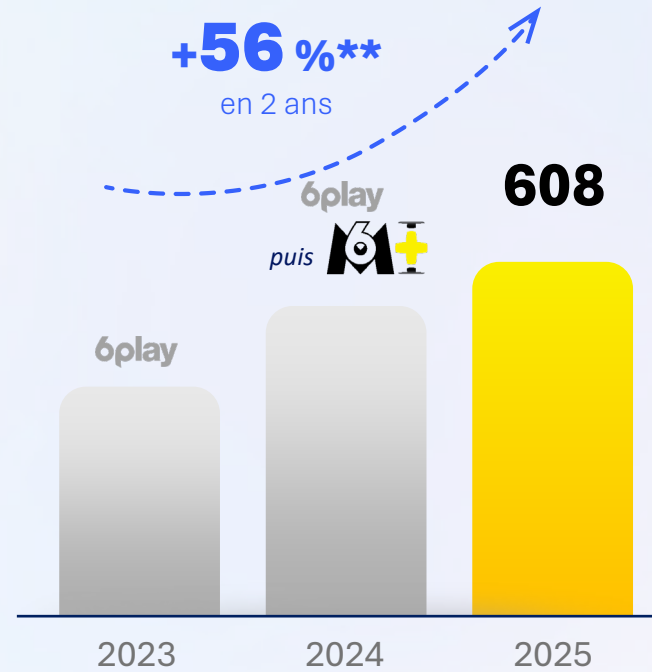
Record de fréquentation

Couverture mensuelle des contenus du Groupe M6 en streaming – en M de Français*

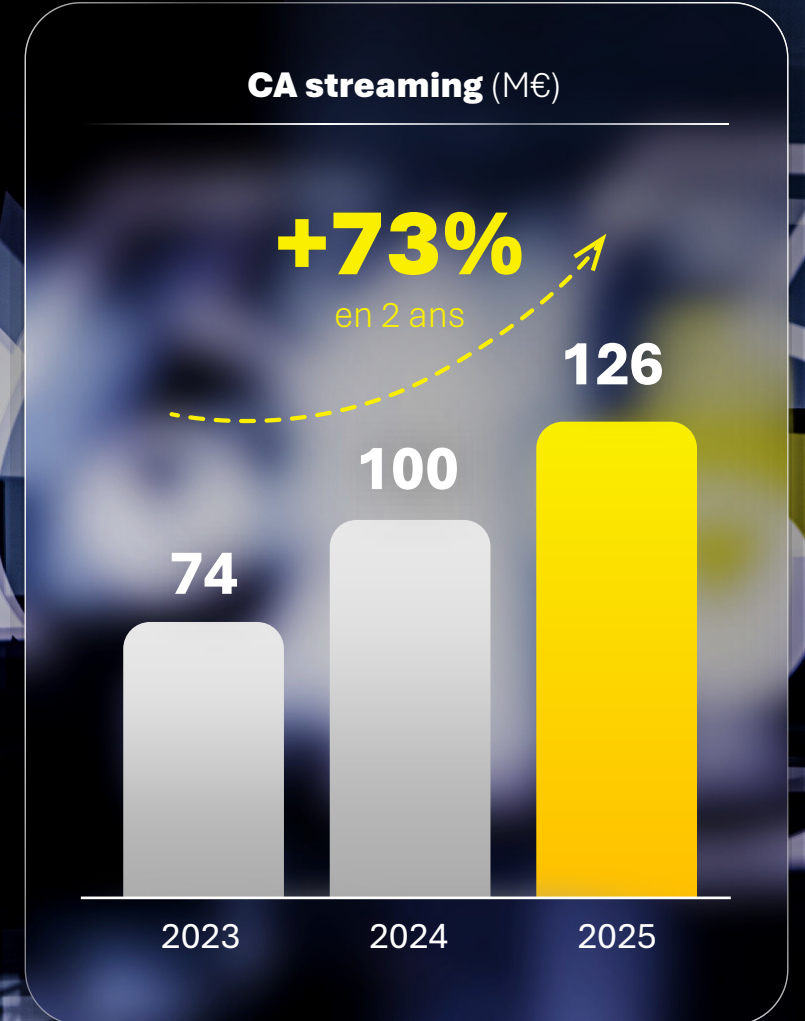


Record de consommation

Millions d'heures vues*



CA streaming (M€)



Offre française de streaming BVOD la plus jeune du marché (42 ans)

*Source : Médiamétrie Médiamat annuel incluant des estimés Médiamétrie sur la période du 16/06 au 31/10 – Groupe M6 à la demande (M6, W9, 6ter, Gulli)

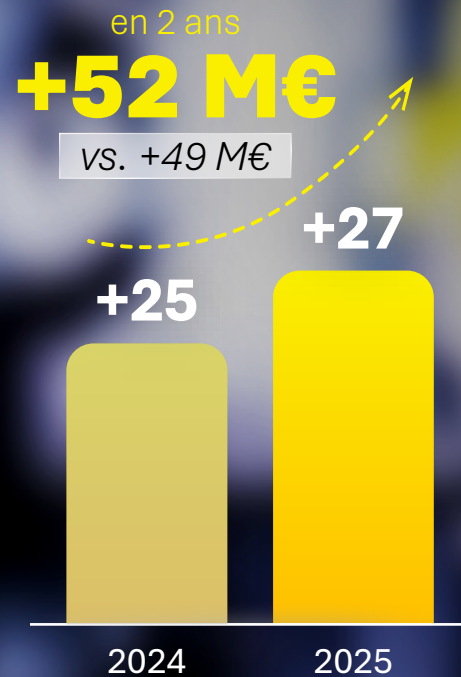
** Source : Heartbeat – données internes - hors Molotov, hors applications OTT des opérateurs (Oqee, etc...), hors Vidéofutur



SUCCÈS DU MODÈLE M6+ : OBJECTIFS 2028 MAINTENUS

Croissance du CA streaming (M€)

Rappel de l'objectif 2028 :
> +125 M€



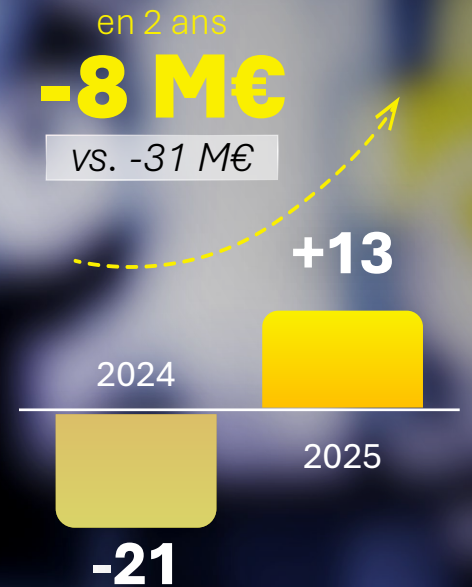
Opex streaming (M€)

Rappel de l'objectif 2028 :
-100 M€



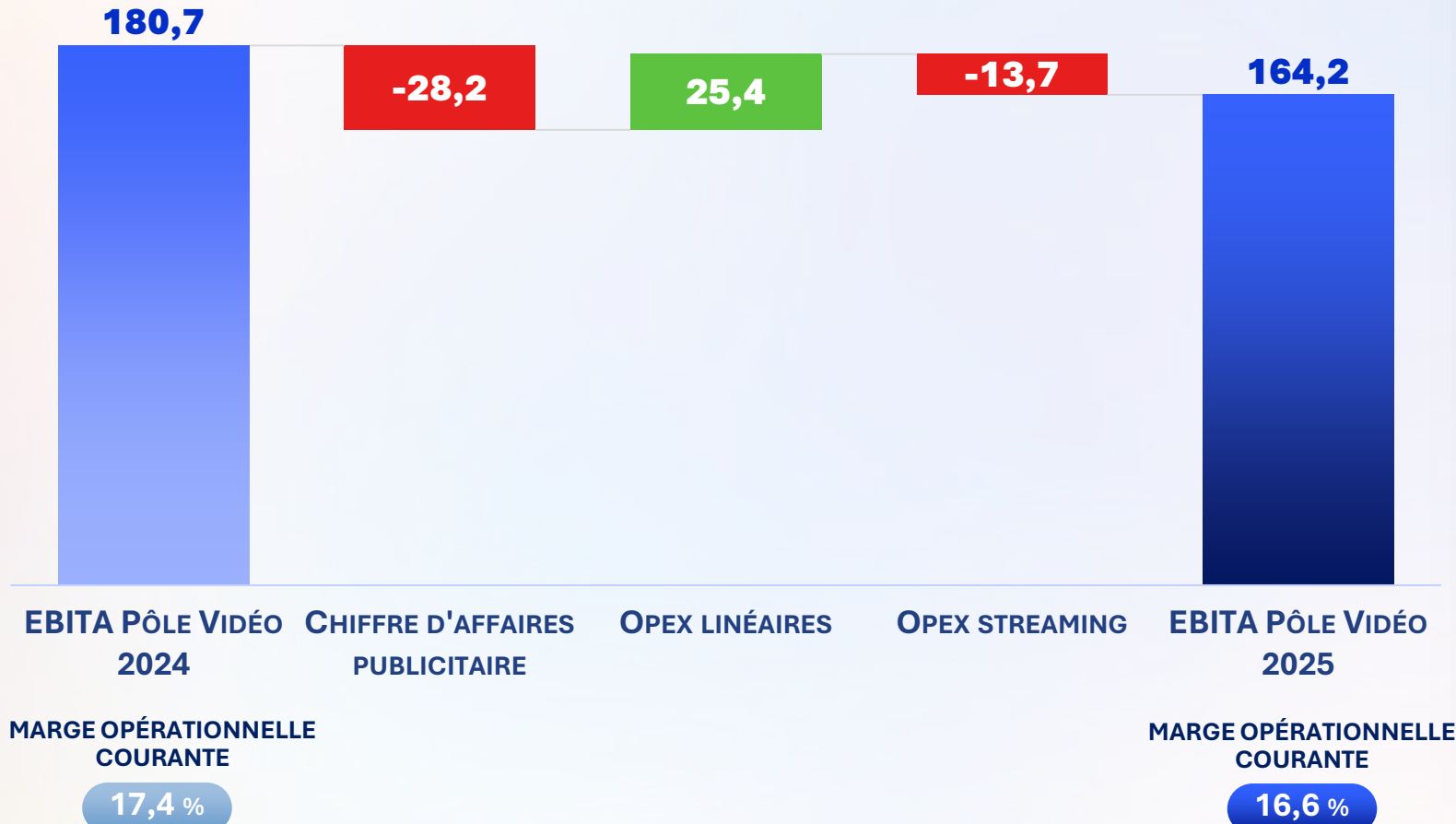
Contribution EBITA streaming (M€)

Rappel de l'objectif 2028 :
+25 M€



DANS LE CONTEXTE DE REcul DU MARCHÉ PUBLICITAIRE, LE PÔLE VIDÉO POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT DANS LE STREAMING

EBITA Pôle Vidéo (M€)



Adaptation rapide au coup de frein du marché publicitaire au S2

Optimisation du coût de grille : économies et investissements ciblés

OPEX streaming surfinancés par les économies linéaires



RTL



LE SON POP-ROCK

FUN
RADIO

1

Rapport de gestion

Résultats 2025

//// Audio //////////////////////////////////////

LE GROUPE A COMPLÉTÉ ET RENFORCÉ SON OFFRE AUDIO

La puissance des rendez-vous incontournables...



Ça Peut Vous Arriver



Les Grosses Têtes



Le Double Expresso



Bruno sur Fun Radio

RTL

RTL2
LE SON POP-ROCK

FUN
RADIO

LE GROUPE A COMPLÉTÉ ET RENFORCÉ SON OFFRE AUDIO

... est renforcée par l'enrichissement des grilles



© ISSELLA / Contrasto SPA / PRESS/RTL

Marc-Olivier Fogiel



© Nicolas / MARQUEES / Agence / IS27 / RTL

Anne-Sophie Lapix



© Thomas / MADILLAY / AGENCE / IS27 / RTL

Ophélie Meunier



Cyril Hanouna

PODCASTS

37M d'écoutes mensuelles
de podcasts

7 podcasts dans le TOP 30 EAR > Podcast



1^{er} Podcast de France
16,4M

Les Grosses Têtes

DE PREMIERS RÉSULTATS POSITIFS EN RADIO ; PÔLE RADIO LEADER DES GROUPES PRIVÉS



61,1 %
de couverture mensuelle*

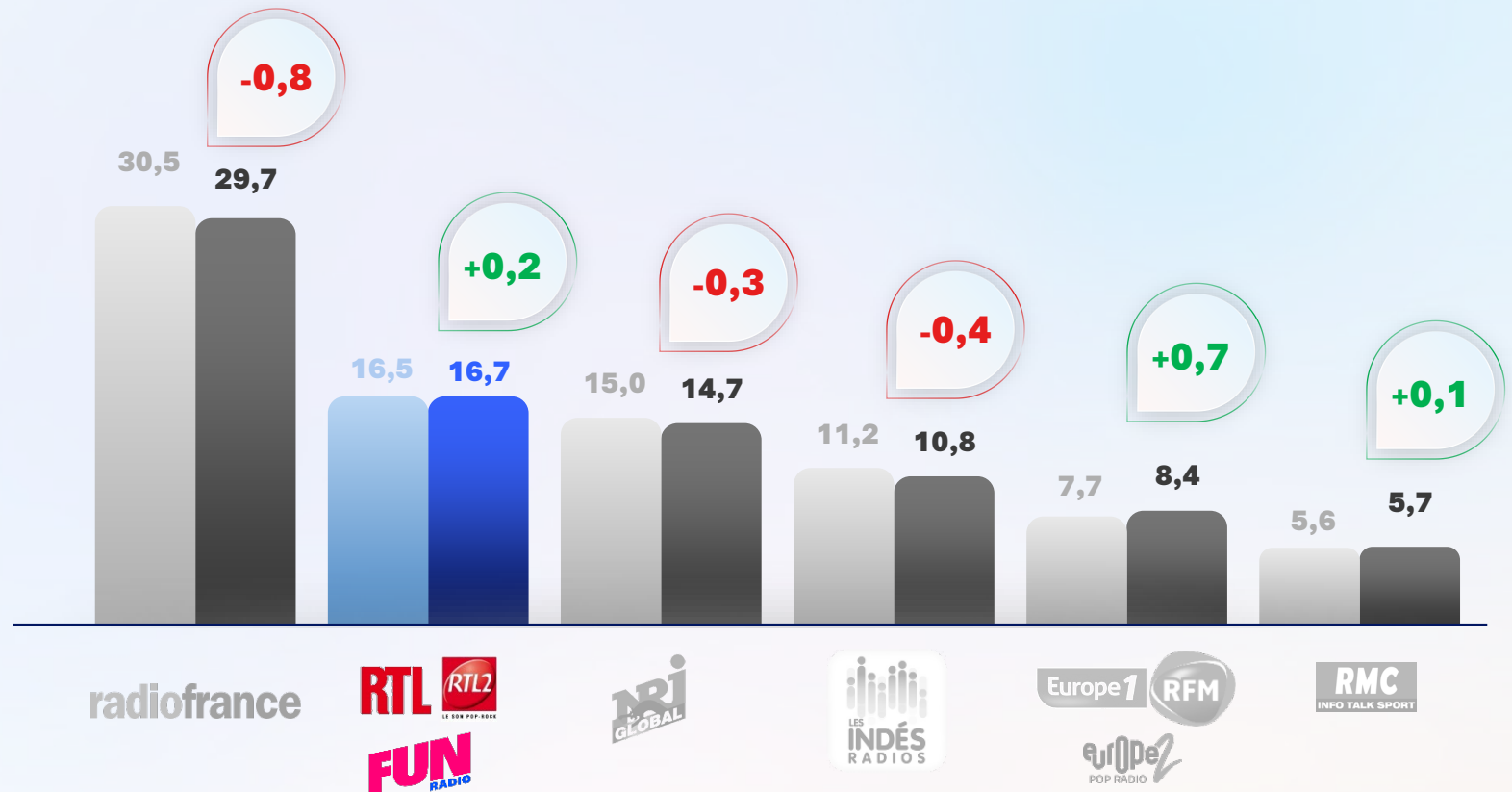
42,5 %
chaque semaine

8,4M
d'auditeurs quotidiens

© WILLIAM BEAUCORRET / AFB

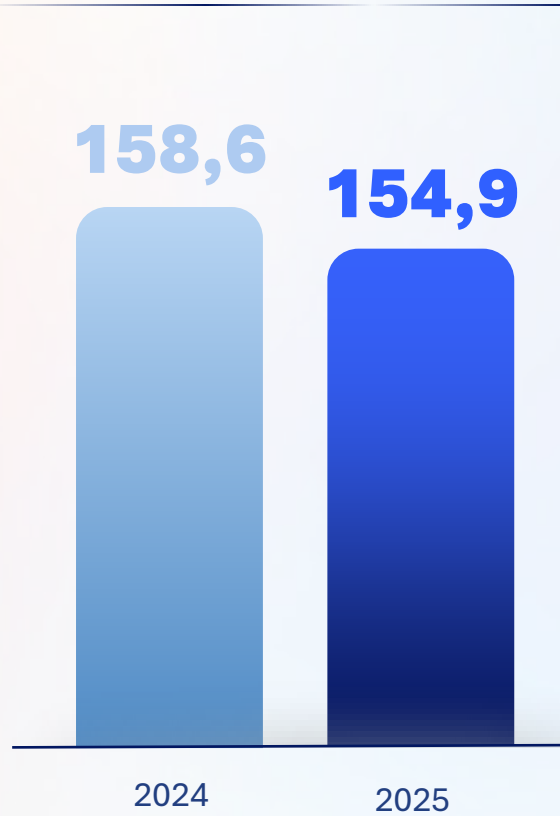
2024 - 2025

Évolution de la Part d'Audience par Groupe Radio (en %, Base 13 ans et +)

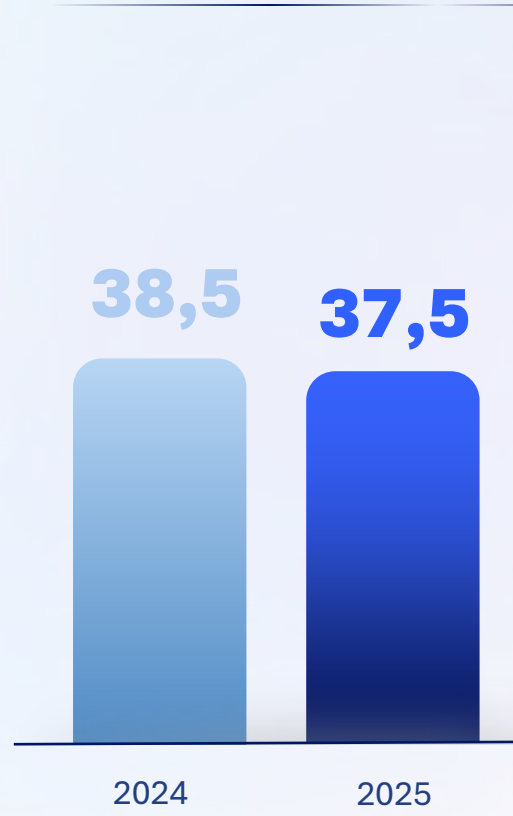


LA MARGE OPÉRATIONNELLE DU PÔLE AUDIO EST MAINTENUE À UN TRÈS HAUT NIVEAU

Chiffre d'Affaires Pôle Audio (M€)



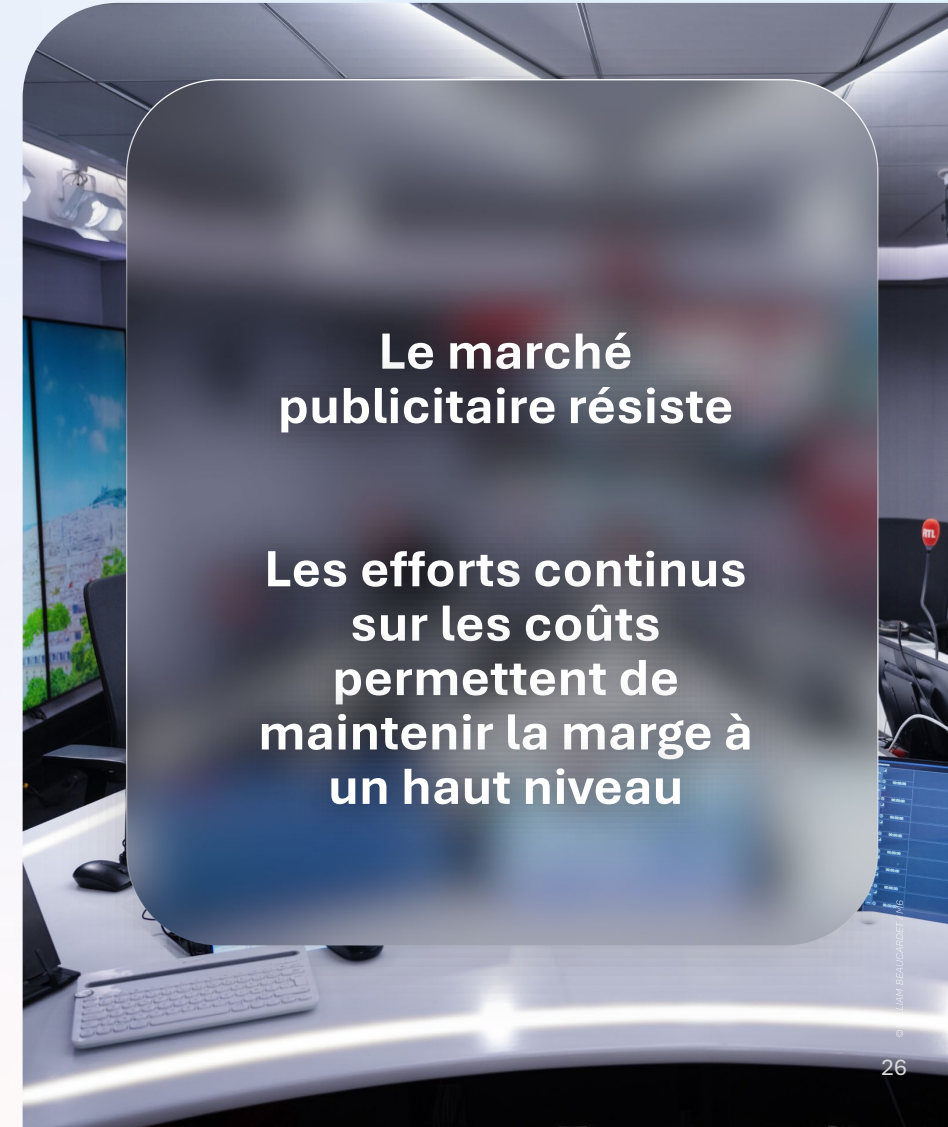
EBITA Pôle Audio (M€)



MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE

24,3 %

24,2 %



Le marché publicitaire résiste

Les efforts continus sur les coûts permettent de maintenir la marge à un haut niveau



1

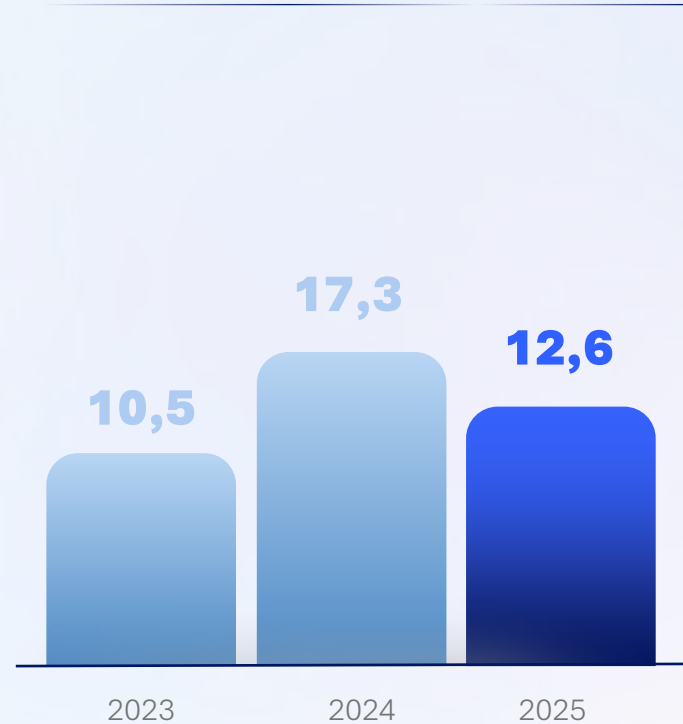
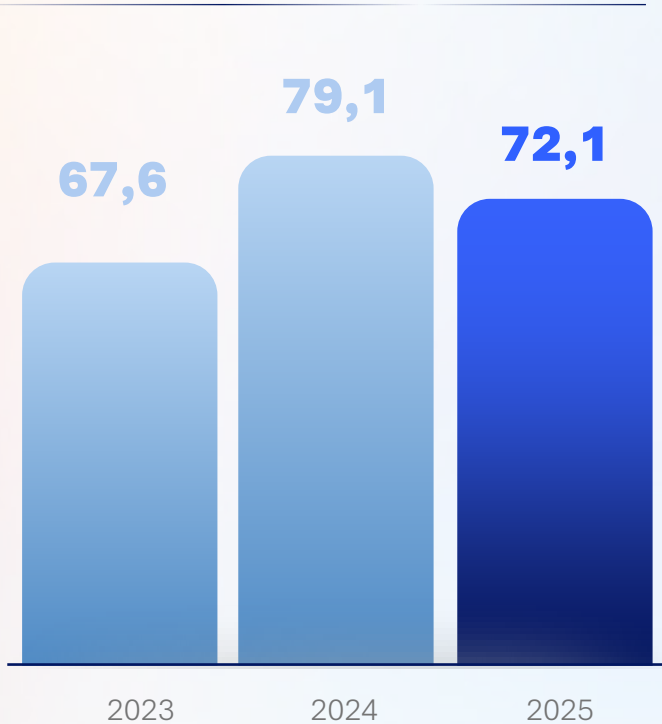
Rapport de gestion Résultats 2025

//// Production
& Droits Audiovisuels //////////////

BON NIVEAU POUR LE PÔLE PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS, APRÈS UNE ANNÉE 2024 EXCEPTIONNELLE

Chiffre d’Affaires
Production et Droits Audiovisuels (M€)

EBITA
Production et Droits Audiovisuels (M€)



MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE



7,5 M
d’entrées en 2025 pour GROUPE M6

Année	Entrées (M€)
2023	8,3
2024	9,3
2025	7,5

Bonnes performances pour le pôle qui reste à un niveau de marge opérationnelle élevé



1

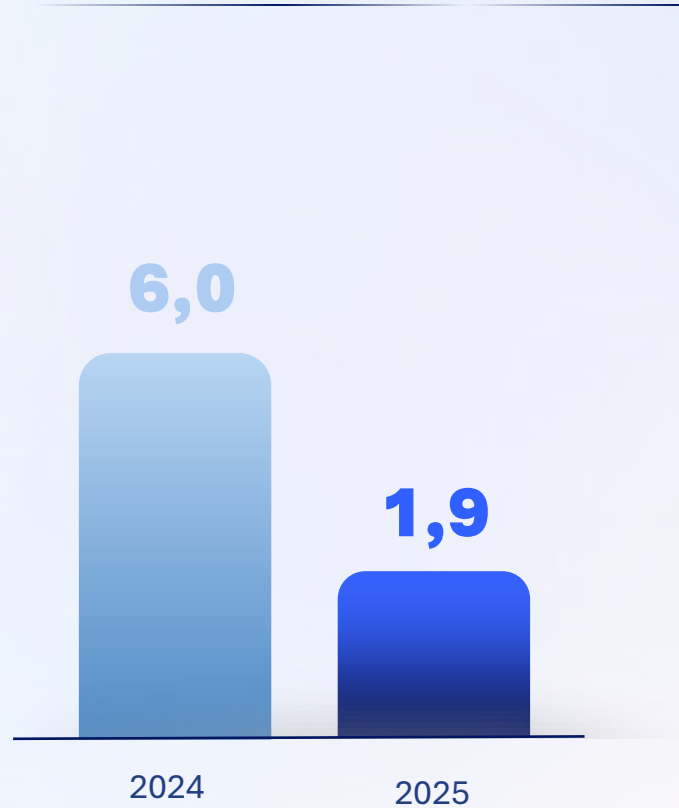
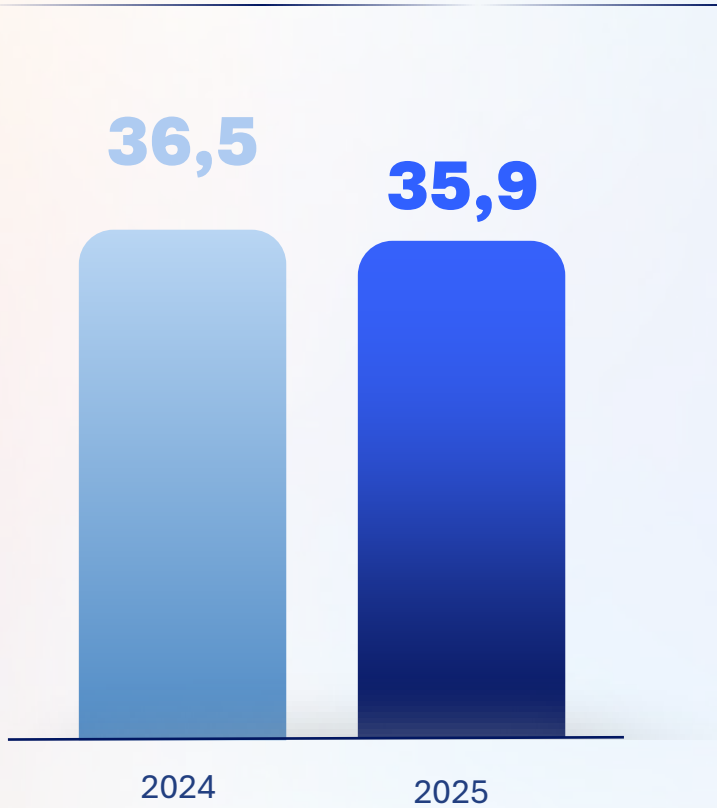
Rapport de gestion Résultats 2025

////// Diversifications //////////////////////////////////////

CHIFFRE D'AFFAIRES STABLE

Chiffre d'Affaires
Pôle Diversifications (M€)

EBITA
Pôle Diversifications (M€)



MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE

2024: 16,4 %
2025: 5,2 %

Effet année pleine pour LBAE

Baisse du volume d'activité de SPF Franchise

Lancement de la marque Sixième Avenue

Diminution du parc de franchisés SPI

MISES EN EQUIVALENCE : QUOTE PART DE RESULTAT EN HAUSSE SUR LA PERIODE

		2024	2025
Marketing digital		2,8	2,6
Tech Streaming		-10,3	-3,5
Autres**		0,5	0,4
Total		(7,1)	(0,6)

Atolls: une performance opérationnelle nettement renforcée

	2023	2024	2025
EBITDA	34,7	45,8	46,2
Marge	19,1 %	27,6 %	31,9 %

Bedrock : onboarding de RTL+ Deutschland
Impact : chiffre d'affaires multiplié par 2

* Incl. gain de dilution & ajustement pour 21,2 M€

** Academie, Miliboo, Pariocas, BG team, WBA, Mon Associé Factory, SérieClub



1

Rapport de gestion

Résultats 2025

Comptes

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

Groupe M6 – en M€	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation 2025 / 2024
Total des produits opérationnels	1 265,8	1 322,2	(56,4)
Résultat Opérationnel Courant [EBITA]	213,5	242,1	(28,6)
Plus-value sur cessions de filiales	0,1	0,0	0,1
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(44,2)	(9,6)	(34,6)
Autres charges non récurrentes	(9,8)	0,0	(9,8)
Résultat Opérationnel [EBIT]	159,5	232,5	(72,9)
Résultat financier	3,4	13,2	(9,8)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	(0,6)	(7,1)	6,4
Résultat courant avant impôt	162,3	238,6	(76,3)
Impôt sur le résultat (<i>hors contribution exceptionnelle sur les bénéfices</i>)	(44,0)	(65,6)	21,6
Résultat net de la période (hors contribution exceptionnelle sur les bénéfices)	118,4	173,1	(54,7)
Contribution exceptionnelle sur les bénéfices	(10,6)	-	(10,6)
Résultat net de la période	107,8	173,1	(65,3)
Résultat net attribuable au Groupe	123,4	172,8	(49,4)
Attribuable aux Intérêts non-contrôlants	(15,7)	0,3	(15,9)

BILAN SIMPLIFIÉ

Groupe M6 – en M€	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation 2025 / 2024
Goodwill	305,6	304,6	1,0
Actif non courant	618,9	632,0	(13,1)
Actif courant	845,9	790,0	56,0
Trésorerie	216,0	332,0	(115,9)
TOTAL ACTIF	1 986,4	2 058,5	(72,1)
Capitaux propres part du groupe	1 290,7	1 321,1	(30,4)
Intérêts non-contrôlants	15,9	31,5	(15,6)
Passif non courant	87,6	171,9	(84,2)
Passif courant	592,1	534,1	58,1
TOTAL PASSIF	1 986,4	2 058,5	(72,1)

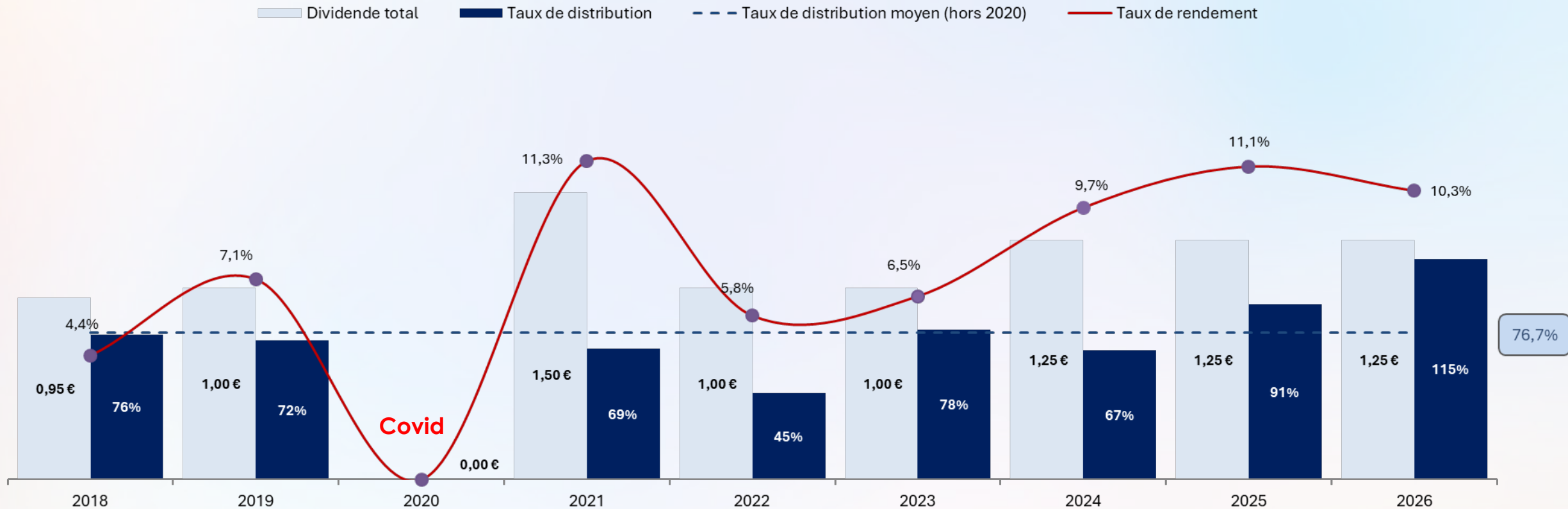
TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE

Groupe M6 – en M€	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation 2025 / 2024
Capacité d'autofinancement d'exploitation	302,3	341,0	(38,7)
Variation de BFR d'exploitation	(95,5)	(72,9)	(22,6)
Impôt	(67,8)	(69,1)	1,3
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	139,0	199,0	(60,0)
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(74,0)	(81,4)	7,4
Eléments récurrents	(73,5)	(67,2)	(6,3)
Eléments non récurrents	(0,5)	(14,2)	13,7
Flux de trésorerie des activités de financement	(181,0)	(229,4)	48,4
Distribution de dividendes	(157,1)	(161,6)	4,5
Opérations en capital	(6,1)	0,1	(6,3)
Financement	1,7	(50,7)	52,4
Apports en comptes courants des coentreprises	(9,7)	(7,2)	(2,5)
Remboursement des dettes locatives	(8,4)	(6,5)	(1,9)
Autres	(1,4)	(3,6)	2,3
Effet des écarts de conversion de trésorerie	0,1	(0,2)	0,3
Variation globale de trésorerie	(115,9)	(112,0)	
Trésorerie à l'ouverture	332,0	443,9	(112,0)
Trésorerie à la clôture	216,0	332,0	(115,9)
Trésorerie nette de clôture*	139,9	256,5	(116,6)

* La présentation de la trésorerie nette exclut désormais les prêts et emprunts aux associés

PROPOSITION DE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE PAR ACTION DE 1,25 €

Évolution 2018 - 2026



* Payout calculé sur le Résultat Net ajusté des écritures non-cash



1

Rapport de gestion Résultats 2025

////// Responsabilité
Sociale de l'Entreprise ///

LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION DU GROUPE M6 A ÉTÉ VALIDÉE PAR SBTI FIN OCTOBRE 2025

Principaux leviers de décarbonation

- Economies d'énergie
- Politique mobilité
- Eco production
- Achats responsables
- Engagement fournisseurs de distribution

Objectifs de réduction 2023-2030

Scopes 1 & 2

Réduction
absolue

-42 %

Scope 3

Réduction
absolue

-25 %

Engagement
fournisseurs

2/3

des émissions carbone
de la distribution
couvertes par des
fournisseurs engagés SBTi



1

Rapport de gestion

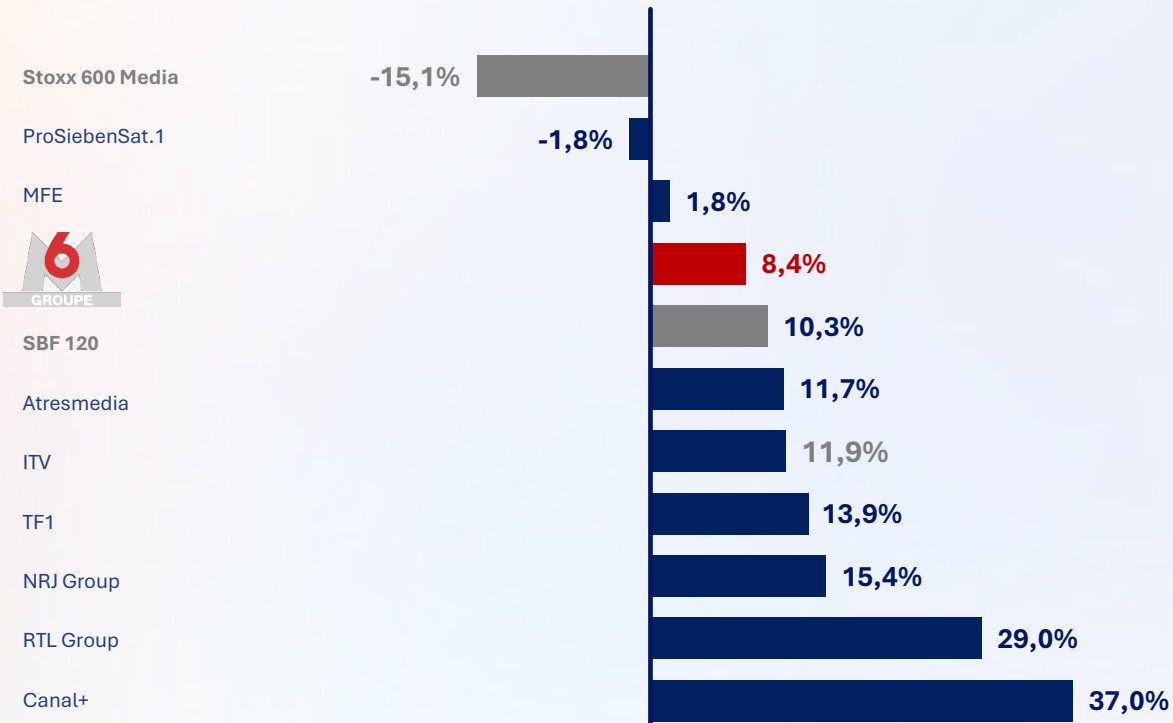
Structure du capital et année boursière

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation 2025/2024
RTL Group	49,35 %	48,48 %	<i>+0,87 pt</i>
CMA CGM Participations	11,08 %	10,27 %	<i>+0,81 pt</i>
Silchester International Investors	9,44 %	9,82 %	<i>-0,38 pt</i>
Participation des salariés	2,06 %	1,90 %	<i>+0,16 pt</i>
Autodétention	0,58 %	0,51 %	<i>+0,07 pt</i>
Flottant	27,49 %	29,02 %	<i>-1,53 pt</i>
TOTAL	100 %	100 %	

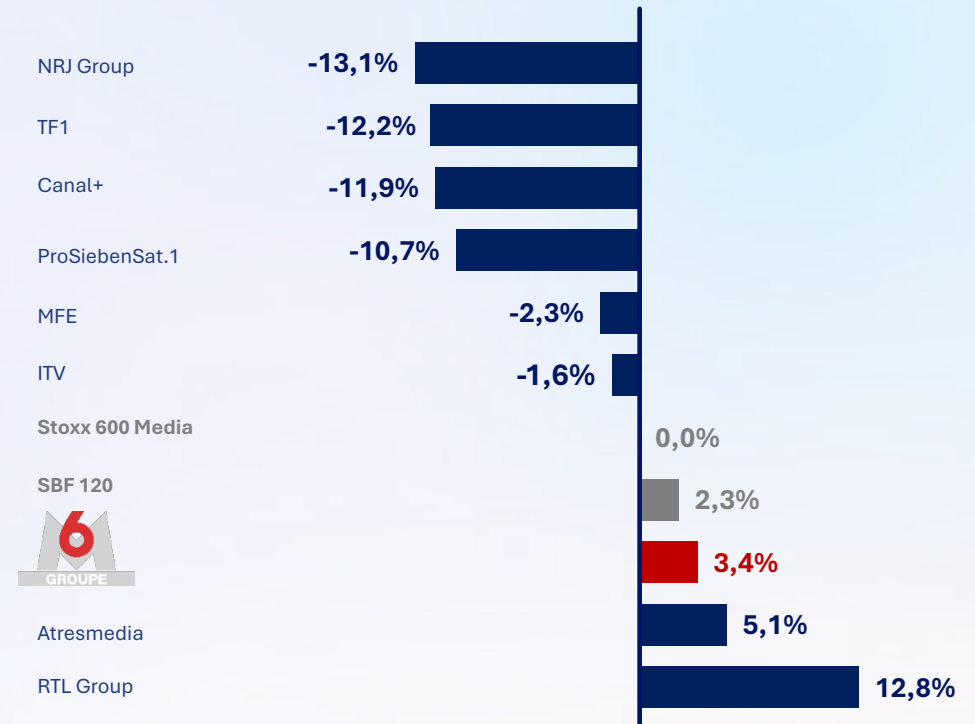
ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE M6 ET DE SES PAIRS EUROPÉENS

Évolution du cours de bourse de M6 du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025



Performance boursière depuis le 1^{er} janvier 2026

Au 21 avril 2026





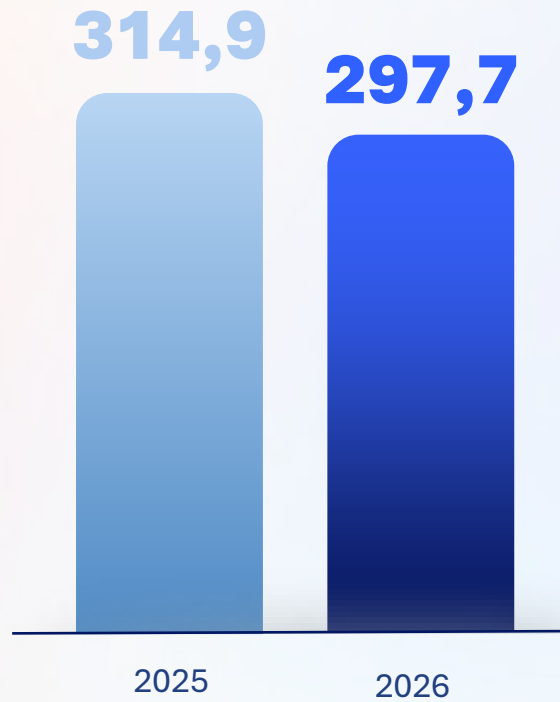
1

Rapport de gestion 1^{er} trimestre

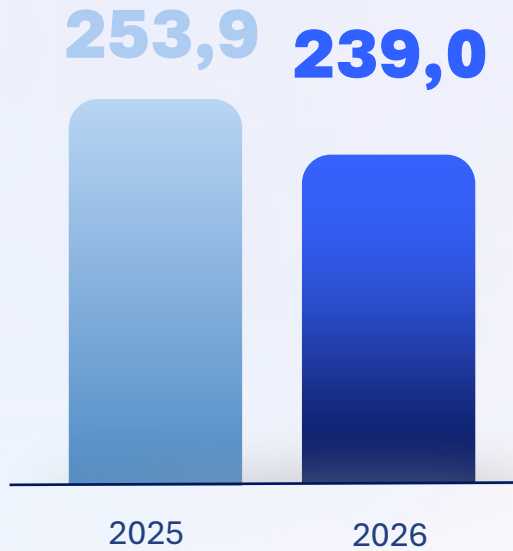


CHIFFRES CLÉS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2026

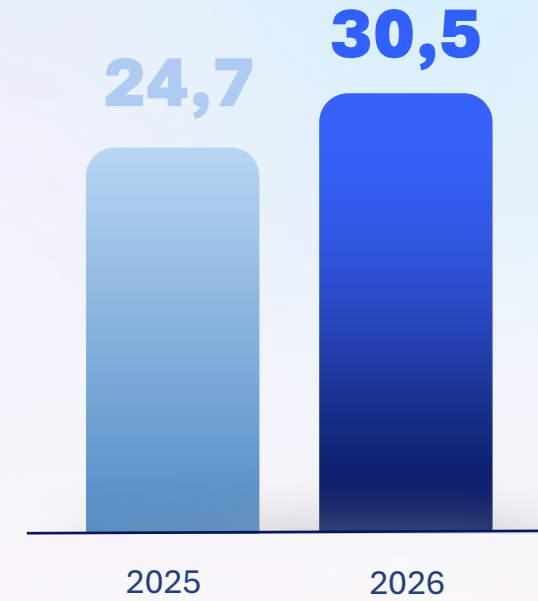
Chiffre d'Affaires consolidé (M€)



Chiffre d'Affaires publicitaire (M€)



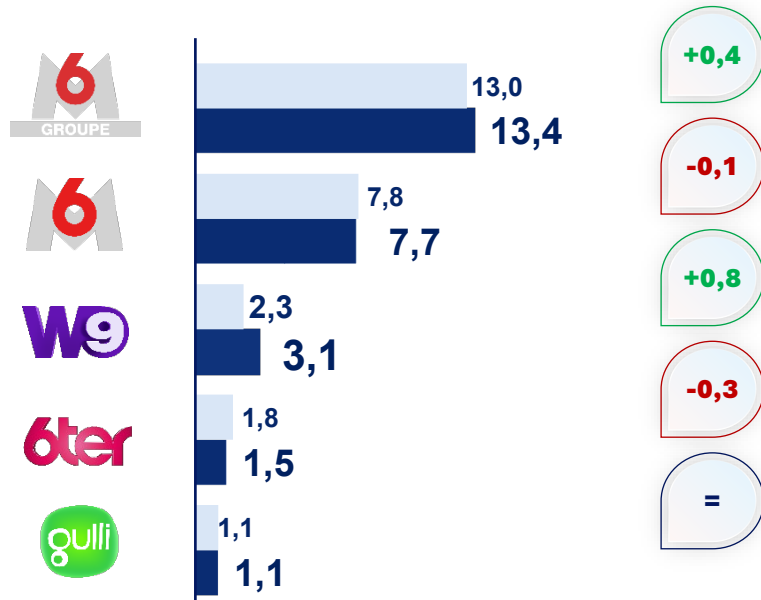
Chiffre d'Affaires streaming (M€)



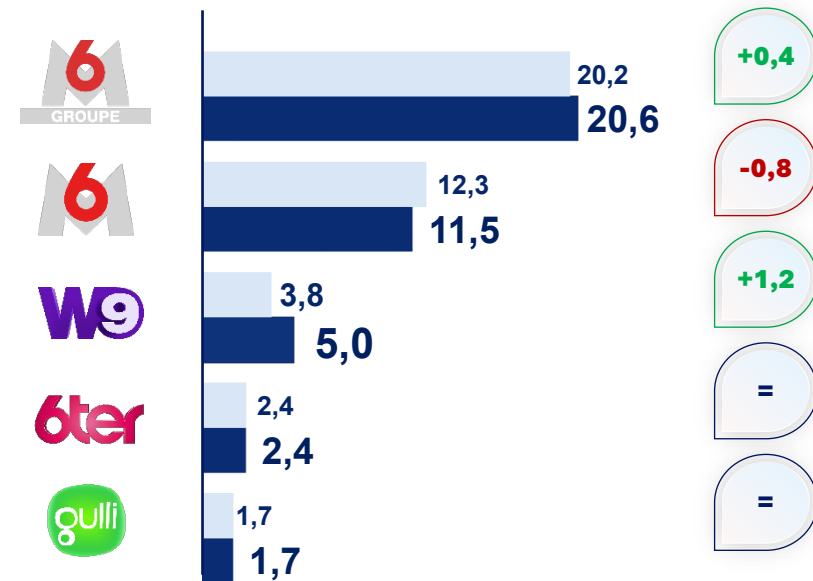
AUDIENCES VIDÉO DU 1^{ER} TRIMESTRE 2026

LE GROUPE M6 EN HAUSSE SUR LES 2 CIBLES PRINCIPALES

PARTS D'AUDIENCE 4+ (%)



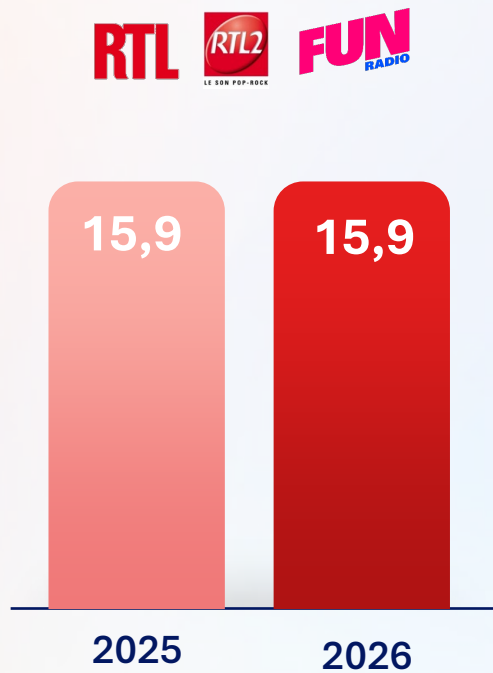
PARTS D'AUDIENCE 25-49 (%)



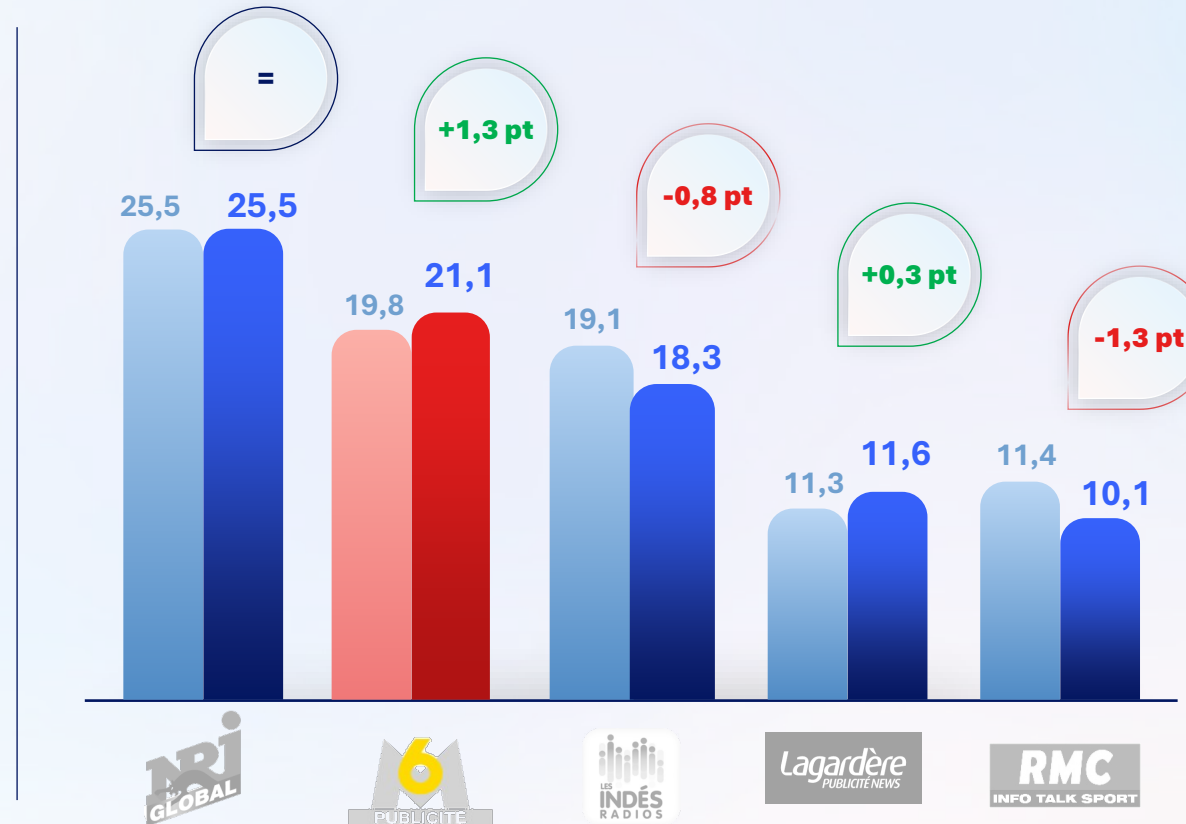
AUDIENCES AUDIO DU 1^{ER} TRIMESTRE

RTL, SEULE RADIO GÉNÉRALISTE EN HAUSSE SUR UNE VAGUE

Jan-Mar 2026
vs Nov-Déc 2025
13+



Jan-Mar 2026
vs Nov-Déc 2025
Part d'audiences 25-59 ans



Source : Médiamétrie EAR - National janvier-mars 2026 vs novembre-décembre 2025 lundi à vendredi, 13+, 5h-24h, PDA // Médiamétrie EAR - National, janvier à mars 2026 vs novembre-décembre 2025, lundi à vendredi, 25-59 ans, 5h-24h, PDAC (16 stations commerciales)



1

Rapport de gestion

Priorités 2026

UN MARCHÉ PUBLICITAIRE TOUJOURS SOUS PRESSION, MAIS LES FORCES DU MÉDIA TV RESTENT UNIQUES



**Le reach
quotidien**
qui atteint 72%



**Le contexte
brand safe**
qui permet aux
annonceurs de
bénéficier d'un
environnement sûr
pour leurs marques



**La
consommation
collective**
qui démultiplie l'impact
pour les annonceurs



La digitalisation
qui avance à grands
pas

La Coupe du Monde

est une opportunité
formidable
pour le Groupe



M6 sera incontournable en 2026 et en 2030

- **100% des matchs en clair (54 matchs) sur M6 et M6+, audiences attendues exceptionnelles**
- **Monétisation des grands événements sportifs en croissance**
(+38% recettes pubs entre EURO 2024 et EURO 2020)
- **Début de commercialisation 2026 prometteur**
- **Renforcement du positionnement du Groupe : annonceurs, distributeurs, téléspectateurs**

La Coupe du Monde

est **une opportunité formidable**
pour **le Groupe**



M6 sera incontournable en 2026 et en 2030

- Un impact EBITA négatif, qui dépendra de la dynamique sportive de la compétition
- Un effet cash-flow positif significatif



1

Rapport de gestion Perspectives



Perspectives

2030

1

Continuer à progresser en audiences et sur les marchés publicitaires vidéo et audio

2

Poursuivre la transformation du modèle opérationnel

3

Adapter le cadre réglementaire de l'audiovisuel français à la situation actuelle

Perspectives

2030

2

Poursuivre la transformation du modèle opérationnel



Plan M6 2030

80 M€

d'économies dans les 5 ans

1

Optimisation des coûts de production

2

Simplification des processus

3

Rationalisation des coûts techniques

Perspectives

2030

3

Adapter le cadre réglementaire de l'audiovisuel français à la situation actuelle



Faciliter la consolidation du marché



Libérer la publicité



Sécuriser le financement de la création



Baisser les coûts de diffusion



Dynamiser la radio



Assurer la transparence des investissements entre acteurs média nationaux et plateformes



2

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

CONSEIL DE SURVEILLANCE PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2025

7 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE **95%**

4 MEMBRES INDÉPENDANTS *

Comité d'audit

Comité des rémunérations et des nominations

Comité RSE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION AU 31/12/25



**NICOLAS
HOUZÉ**
PRÉSIDENT

Membre indépendant



**BJÖRN
BAUER**



**JULIE
WALBAUM**

Membre indépendant

4 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE
100%

COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS

- Examen des comptes annuels et consolidés ;
- Examen des comptes consolidés semestriels au 30 juin ;
- Revue des engagements hors-bilan ;
- Budget 2026 ;
- Relecture des parties financières du document d'enregistrement universel ;
- Suivi de la situation de trésorerie et les besoins de financement du Groupe ;
- Suivi de la communication financière ;
- Suivi de l'actualité fiscale et comptable ;
- Missions et honoraires des Commissaires aux comptes en 2025 et le plan d'audit 2025-2026 ;
- Examen des candidatures reçues pour l'appel d'offre des commissaires aux comptes
- Préparation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2025 ;

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

- Suivi des missions de contrôle interne de l'exercice ;
- Revue de la cartographie des risques, y compris ceux de nature sociale, environnementale et de gouvernance ;
- Revue de la sécurité informatique ;
- Revue de la procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- Revue des assurances du Groupe ;

INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURALITÉ

- Relecture des informations en matière de Durabilité du Groupe incluant la Taxonomie verte ;
- Examen des impacts, risques et opportunités matériels identifiés par le Groupe.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMITÉ RSE

COMPOSITION AU 31/12/25



SOPHIE DE BOURGUES
PRÉSIDENTE
Membre représentant
les salariés



ELMAR HEGGEN



MARIE CHEVAL
Membre indépendant

En 2025, le Comité a examiné les actions phares du Groupe en matière de RSE de l'exercice en cours et sa stratégie en matière de décarbonation validée par l'organisme SBTi au cours du dernier trimestre. Il a par ailleurs été informé des principaux changements réalisés dans le rapport sur les informations en matière de durabilité.

2 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE
100%

CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

COMPOSITION AU 31/12/25



**MARIE
CHEVAL**

PRÉSIDENTE

Membre indépendant



**PATRICK
BEHAR**

Membre indépendant



**ELMAR
HEGGEN**



**SOPHIE
DE BOURGUES**

Membre représentant
les salariés

3 RÉUNIONS

ASSIDUITÉ DE
100%

Nominations

- Les plans de succession du Directoire / Comité exécutif / Comité de direction ;
- L'examen des éléments permettant de déterminer l'indépendance des membres du Conseil ;
- L'élargissement de l'effectif du Conseil afin de respecter la règle du tiers d'indépendants ;
- Le renouvellement des mandats de Nicolas Houzé et Björn Bauer à soumettre à l'Assemblée Générale 2025 ;
- Les nominations en tant que membres du Conseil de Patrick Béhar, Julie Walbaum, Christophe Goossens, Elisabeth Sandret-Renard à soumettre à l'Assemblée Générale 2025 ;

Rémunérations

- La définition des objectifs pour le calcul des rémunérations variables des membres du Directoire pour l'année 2025 ;
- L'atteinte des conditions de performance pour les plans LTIP qui requièrent l'atteinte d'un objectif de création de valeur sur une période cumulée triennale ;
- La validation de la hausse de l'enveloppe de rémunérations globale allouée aux membres du Conseil de surveillance suite à l'élargissement de l'effectif ;
- La validation de la répartition du montant de la rémunération attribuée à chacun des membres
- La fixation des objectifs individuels des performances de chaque membre du Directoire pour l'exercice 2026, sur la base des performances passées et réalisées ainsi que des données budgétaires fixées pour 2026.



COMITÉ DES NOMINATIONS

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Membres du Conseil de surveillance	Statut	Proposition soumise au vote de l'AG 2025
Elmar HEGGEN – démission à l'issue de l'AGM du 28 avril 2026	RTL Group	
Clément SCHWEBIG	RTL Group	NOMINATION (4 ANS)
Marie CHEVAL	Membre indépendant	
Nicolas HOUZÉ	Membre indépendant	
Julie WALBAUM	Membre indépendant	
Patric BÉHAR	Membre indépendant	
CMA CGM Participations, représentée par Stéphane RICHARD	CMA CGM	
Björn BAUER	RTL Group	
Christophe GOOSSENS	RTL Group	RENOUVELLEMENT (4 ANS)
Ingrid HEISSERER	RTL Group	
Siska GHESQUIERE – démission à l'issue de l'AGM du 28 avril 2026	RTL Group	
Johanna NICOLAS	RTL Group	NOMINATION (1 AN)
Elisabeth SANDRET-RENARD	RTL Group	RENOUVELLEMENT (4 ANS)
RTL Group Vermögensverwaltung, représentée par Philippe DELUSINNE	RTL Group	
Sophie de BOURGUES	Membre représentant les salariés	
Hervé Rousseau	Membre représentant les salariés	



COMITÉ DES NOMINATIONS

COMPÉTENCES DU CONSEIL APRÈS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

	Clément Schwebig	Marie Cheval	Nicolas Houzé	Patrick Béhar	Julie Walbaum	Stéphane Richard	Björn Bauer	Philippe Delusinne	Johanna Nicolas	Christophe Goossens	Ingrid Heisserer	Elisabeth Sandret-Renard	Sophie de Bourgues	Hervé Rousseau
Expérience sectorielle	Média France (6/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Média hors France (9/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Expérience exécutive	CEO d'entreprise cotée (3/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Direction Général de division ou CEO d'entreprise privée (8/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Expertise financière (8/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Expertise internationale (9/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Expérience fonctionnelle	RSE (7/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Technologie/Digital (6/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Marketing (6/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Juridique (4/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Stratégie (10/14)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

* membres dont la nomination ou le renouvellement seront proposés au vote de l'AGM 2026

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS DIRECTOIRE

RÉMUNÉRATIONS NUMÉRAIRES ATTRIBUÉES AU TITRE DE 2025 – POUR VALIDATION EX-POST

	 D. LARRAMENDY	 K. BLOUËT	 G. CHARLES	 H. DE FONTAINES	 H. THOMINE-DESMAZURES
Part fixe	750 000 €	300 000 €	350 000 €	350 000 €	250 000 €
Part variable (contrat de travail + mandat)	647 150 €	119 496 €	311 288 €	294 559 €	160 226 €
Part exceptionnelle	-	-	-	-	-
Avantage en nature (voiture de fonction /assurance perte d'emploi des dirigeants)	28 223 €	6 909 €	4 536 €	6 145 €	7 604 €
Total rémunération au titre de 2025	1 425 373 €	426 405 €	665 824 €	650 704 €	417 830 €
Actions de performance attribuées en 2025	323 100 €	107 700 €	215 400 €	215 400 €	215 400 €



COMITÉ DES NOMINATIONS

DIRECTOIRE






POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2026 (EX-ANTE)

RÉMUNÉRATION NUMÉRAIRE	ACTIONS DE PERFORMANCE	AUTRES ÉLÉMENTS
<p><u>Part fixe</u></p> <p>Seul le Président reçoit une part fixe au titre de son mandat, les parts fixes des autres membres du collège sont exclusivement attachées à leurs contrats de travail. <i>Montant maximal présenté ci-après</i></p>	<p><u>Enveloppe attribuable :</u></p> <p><u>Collège</u> : Maximum fixé à 0,3% du capital social dont maximum 0,1% par an</p> <p><u>Individuelle</u> : Maximum fixé à 100% de la rémunération fixe + variable au titre de l'année N-1</p>	<p><u>Engagement de non-concurrence :</u></p> <p>- 12 mois</p> <p>- Maximum fixé à 50% de la rémunération fixe + variable au titre de l'année N-1</p>
<p><u>Part variable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Plafond</u> : 100% de la part fixe - Mesurée sur 12 mois - Multicritères (financiers, opérationnels et ESG) - Bornes minimales et maximales et barème de versement déterminées a priori <p><i>Montant maximal présenté ci-après</i></p>	<p><u>Conditions de performance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Triennale - <u>Deux indicateurs</u> : EBITA et Cash Conversion Ratio 	<p><u>Indemnités de départ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement valable pour David LARRAMENDY - 24 mois de rémunération (y.c. indemnités légales et conventionnelles) - Condition de performance sur les 48 derniers mois
<p><u>Rémunération exceptionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - À discrétion du Conseil de Surveillance - <u>Plafond</u> : 2 années de la part fixe et variable 	<p><u>Condition d'attribution :</u></p> <p>Condition de présence tout le long des 3 exercices</p>	<p><u>Retraite par capitalisation</u></p>

COMITÉ DES NOMINATIONS

DIRECTOIRE

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2026 (EX-ANTE)

RÉMUNÉRATION MAXIMALE EN NUMÉRAIRE	 D. LARRAMENDY	 K. BLOUËT	 G. CHARLES	 H. DE FONTAINES	 H. THOMINE-DESMAZURES
Part fixe	900 000 €	330 000 €	450 000 €	400 000 €	350 000 €
Part variable (contrat de travail + mandat)	900 000 €	170 000 €	400 000 €	350 000 €	300 000 €
TOTAL RÉMUNÉRATION NUMÉRAIRE MAXIMALE	1 800 000 €	500 000 €	850 000	750 000 €	650 000 €
Var. 26 vs 25.	+20%	+14%	+21%	+7%	+44%

COMITÉ DES NOMINATIONS CONSEIL DE SURVEILLANCE SAY ON PAY

RÉMUNÉRATION 2025



ELMAR HEGGEN

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE

47 714 €

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2026

- **Enveloppe maximale de 400 000 €** répartie entre les 14 membres du Conseil
- **Règles de répartition :**
 - Une part fixe liée à la qualité du membre
 - Une part variable liée à l'assiduité



3

Présentation des résolutions





3

Présentation des résolutions

Rapport du Directoire à l'Assemblée
Résolutions à caractère ordinaire

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 1

Approbation des comptes annuels 2025

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

Commentaires

RÉSULTAT NET MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :
BÉNÉFICE DE 114 314 048,57 €

CAPITAUX PROPRES MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :
921 163 039,62 €

DÉPENSES ET CHARGES VISÉES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CGI :
93 708,18 €

CHARGE D'IMPÔT CORRESPONDANTE :
24 200 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 2

Approbation des comptes consolidés 2025

Approbation des comptes consolidés
de l'exercice clos au 31 décembre
2025

Commentaires

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ :
1 255 547 651,36 €

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE :
1 290 700 527,02 €

TOTAL BILAN :
1 986 395 736,48 €

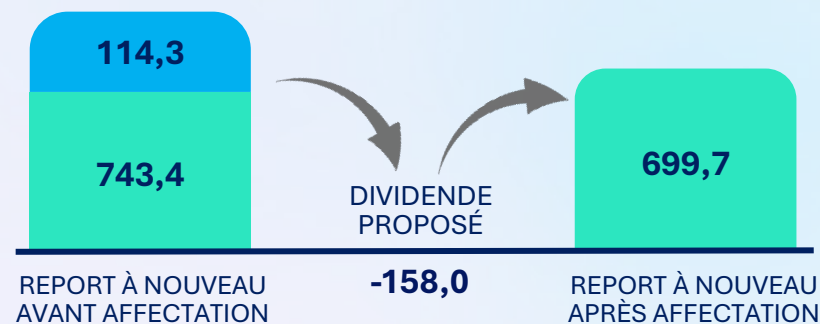
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AU GROUPE :
123 436 699,33 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 3

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE MÉTROPOLE TÉLÉVISION SA AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN M€)



DIVIDENDE PROPOSÉ



**DIVIDENDE
PAR ACTION**

1,25 €

CALENDRIER



**DÉTACHEMENT DU
COUPON**
LUNDI 4 MAI 2026

**VERSEMENT DU
DIVIDENDE**
MERCREDI 6 MAI 2026

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 4

Approbation des conventions réglementées

Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

Convention cadre de trésorerie entre Métropole Télévision et RTL Group Vermögensverwaltung GmbH (qui s'est substituée à Immobilière Bayard d'Antin S.A.), déjà autorisée au cours d'exercices antérieurs, renouvelée le 3 novembre 2025 :

- Placements d'excédents de trésorerie de Métropole Télévision auprès de RTL Group Vermögensverwaltung GmbH (sans dépasser 20% des liquidités bancaires de Métropole Télévision ;
- Emprunts d'un montant maximum de 50 M€ sans dépasser 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires ;
- Rémunération conforme aux conditions de marché.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 5

Nomination de FORVIS MAZARS, en remplacement du cabinet ERNST & YOUNG et autres, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification de comptes

Commentaire



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 6

Renouvellement de KPMG SA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire en charge de la mission de certification des comptes

Commentaire



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 7

Renouvellement de KPMG SA aux fonctions de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité

Commentaire



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 8

Composition du Conseil

Nomination de Monsieur
Clément Schwebig en qualité de
membre du Conseil de surveillance
en remplacement de Monsieur
Elmar Heggen



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 9

Composition du Conseil

Nomination de Madame
Johanna Nicolas en qualité de membre
du Conseil de surveillance
en remplacement de Madame
Siska Ghesquiere



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 10

Composition du Conseil

Renouvellement de Madame
Elisabeth Sandret-Renard en qualité
de membre du Conseil de surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 11

Composition du Conseil

Renouvellement de Monsieur
Christophe Goossens en qualité de
membre du Conseil de surveillance



AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 12

Approbation des informations visées au I de l'article L.22-10-9 du code de commerce pour les mandataires sociaux de la société

Commentaires

Cette résolution soumet au vote des actionnaires les informations sur la rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (aux paragraphes 3.3.2 p. 128 et 3.5.1, p. 157).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 13

Say on Pay ex-post

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de cette même période, à Monsieur David Larramendy, Président du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.3.1.1.E p. 129).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 14

Say on Pay ex-ante

Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2026

Commentaires

En application de l'article L.22-10-26 du Code du commerce,

Détails de la politique de rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.4, p. 147).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 15

Say on Pay ex-post

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Karine Blouët, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.3.2.2.E, p. 132).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 16

Say on Pay ex-post

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Guillaume Charles, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.3.2.3.E, p. 135).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 17

Say on Pay ex-post

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Henri de Fontaines, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.3.2.4.E, p. 138).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 18

Say on Pay ex-post

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Hortense Thomine-Desmazures, membre du Directoire

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.3.2.5.E, p. 141).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 19

Say on Pay ex-ante

Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2026

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la politique de rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.4, p. 147).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 20

Say on Pay ex-post

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Elmar Heggen, Président du Conseil de Surveillance en 2025

Commentaires

En application de l'article L.22-10-34 alinéa II du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.5.1, p. 157-158).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 21

Say on Pay ex-ante

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2026

Commentaires

En application de l'article L.22-10-26 du Code de commerce,

Détails de la rémunération présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Document d'Enregistrement Universel 2025 (au paragraphe 3.5.2, p. 158).

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 22

Rachat d'actions

Autorisation à donner au Directoire dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code du commerce

Conditions

- Prix maximum d'achat : **25 €** ;
- Rachat limité à **10 %** du capital ;
- Montant maximal autorisé : **316 035 620 €** ;
- Autorisation valable pour une période de **18 mois**.

Objectifs

- L'animation de marché et la liquidité du titre ;
- Financer une éventuelle opération de croissance externe ;
- Couvrir les plans d'attribution d'actions de performance aux salariés et/ou mandataires sociaux ;
- Couvrir les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ;
- Annuler des actions.



3

Présentation des résolutions

Rapport du Directoire à l'Assemblée
Résolutions à caractère extraordinaire

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 23

Annulation par la société de ses propres actions

Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions propres détenues par la société rachetées dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

Conditions

- Annulation limitée à **10%** des actions propres détenues suite à des rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat prévu dans la résolution 22, eux-mêmes limités à 10% ;
- Autorisation valable pour une période de **24 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 24

Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Délégation de compétence à donner au Directoire conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce

Conditions

- Montant d'augmentation de capital limité à **50%** du capital social ;
- Délégation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 25

**Émission d'actions ordinaires
et/ou de valeurs mobilières avec
maintien du droit préférentiel de
souscription**

Délégation de compétence à donner
au Directoire conformément aux
dispositions des articles L. 225-129-2,
L. 228-92 et L. 225-132 et suivants du
Code de commerce

Conditions

- Montant d'émission limité à **50%** du capital social ;
- Délégation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 26

Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité obligatoire d'au moins 5 jours de bourse par offre au public

Délégation de compétence à donner au Directoire conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129-2, L. 225-136, L. 22-10-51 et L. 228-92

Conditions

- Le montant d'émission est limité à 10% du capital social et s'impute sur le plafond global prévu à la 30^{ème} résolution de la présente Assemblée ;
- Délégation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 27

Augmentation du montant des émissions

Autorisation à donner au Directoire conformément aux conditions prévues par les articles L. 225-135-1, R. 225-118 du Code de commerce

Conditions

- Augmentation plafonnée à 15% du montant des émissions, tout en restant en dessous des plafonds prévus aux 25^{ème} et 26^{ème} résolutions de la présente Assemblée ;
- Autorisation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 28

Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature

Autorisation à donner au Directoire conformément aux articles L. 225-147, L. 22-10-53 et L. 228-92 du Code de commerce

Conditions

- Le montant d'émission est limité à 10% du capital social et s'impute sur le plafond global prévu à la 30^{ème} résolution de la présente Assemblée ;
- Autorisation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 29

Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription

Délégation de compétence à donner au Directoire conformément aux articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L228-92 du Code du commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Conditions

- Le montant d'émission est limité à 1,5% du capital social et s'impute sur le plafond global prévu à la 30^{ème} résolution de la présente Assemblée ;
- Autorisation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 30

Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 26^{ème}, 28^{ème} et 29^{ème} résolutions de la présente Assemblée

Conditions

- Montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu des 26^{ème}, 28^{ème} et 29^{ème} résolutions de la présente Assemblée limité à 10% du capital social ;
- Autorisation valable pour une période de **26 mois**.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Résolution 31

Mise en harmonie de l'alinéa 2 de l'article 29 de statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée Générale

Commentaires

Mise en harmonie de l'article 29 des statuts avec les dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de commerce telles que modifiées par le décret n° 2026-94 du 13 février 2026.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Résolution 32

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi

Commentaires

Permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée.



4

Rapports des commissaires aux comptes

LISTE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS



Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce

Rapport sur l'autorisation en matière de réduction de capital

Rapport de certification des informations en matière de durabilité

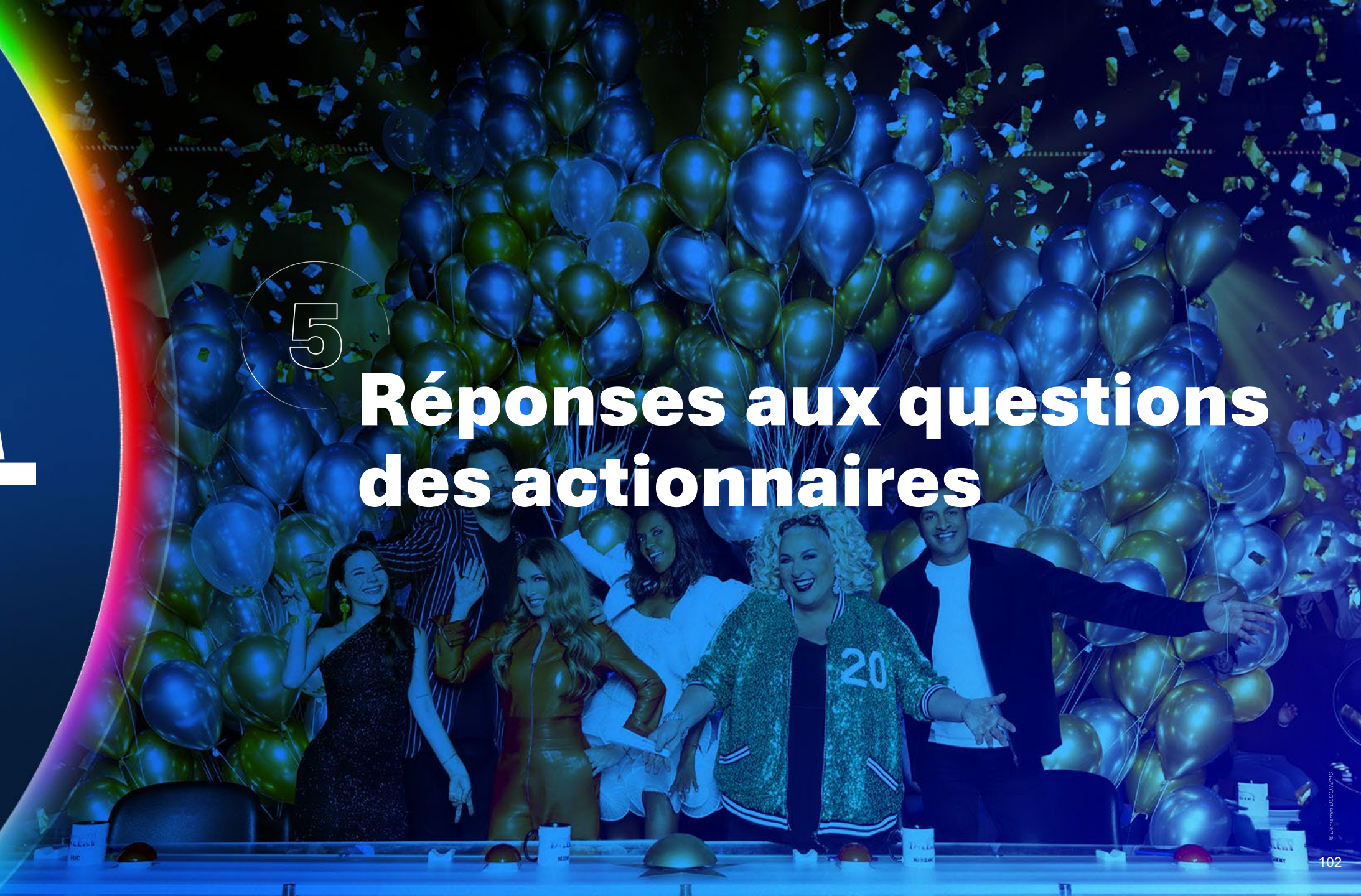
Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Rapport sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE



5

Réponses aux questions des actionnaires





Q&A





6

Vote des résolutions



FONCTIONNEMENT DES BOÎTIERS DE VOTE

1

Carte à puce

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

Pour voter

2

Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

1 = Pour

2 = Contre

3 = Abstention

3

Message sur la ligne du bas de l'écran du boîtier

Mention « acquitté » : votre vote est effectivement pris en compte



LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT, PARTICULIÈREMENT CELLES CONCERNANT LES PRÉVISIONS DES PERFORMANCES À VENIR DU GROUPE M6, SONT DES DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES ET PEUVENT ÊTRE SUJETTES À CERTAINS RISQUES ET INCERTITUDES.

TOUTE RÉFÉRENCE À DES PERFORMANCES PASSÉES DU GROUPE M6 NE DOIT PAS ÊTRE PRISE COMME UN INDICATEUR DE PERFORMANCES FUTURES.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN DOCUMENT COMMERCIAL OU UNE SOLLICITATION À L'ACHAT OU À LA VENTE D' ACTIONS DU GROUPE M6.

LES INVESTISSEURS ET LES DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES PEUVENT OBTENIR GRATUITEMENT COPIE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE GROUPE M6 AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (WWW.AMF-FRANCE.ORG) OU DIRECTEMENT AUPRÈS DE M6.

serieclub

W9

FUN
RADIO

6ter

RTL

6

RTL2

PARIS
PREMIERE

6+

téva

gulli

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

28 AVRIL 2026

GROUPE

